

5



03011731

FORMULE IV

TRIBUNAL DE COMMERCE

Dépôt au greffe du tribunal de commerce

de 16 JAN. 2003

le

N°
RESERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

RESERVÉ AU MONITEUR BELGE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

GODEFROID

3. Forme juridique (en entier)

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Rue de la paix, 20
7080 FRAMERIES

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Mons, n° 140.847

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

466.357.885

7. Objet de l'acte

DEMISSION - NOMINATION GERANT

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

*Les associés de la S P R L. GODEFROID
ont participé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du
19 octobre 2002
L'Assemblée Générale accepte la démission
en tant que Gérant de
- Monsieur GODEFROID Gerard en date du 19/10/2002
suite à son décès
Cette démission est adoptée à l'unanimité
L'Assemblée donne pleine et entière décharge de sa
gestion
L'Assemblée Générale décide d'appeler aux fonctions de
Gérante
- Madame PIERRARD Louisette domicilié Rue de France,
50 à 7080 Frameries Son mandat commence le
20/10/2002 et ce, pour une durée indéterminée Son mandat
sera exercé à titre gratuit.*

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.